

# La Gazette des Comores

Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22<sup>ème</sup> année - N° 4055 - Lundi 31 Janvier 2022 - Prix : 200 Fc

VERON MOSENGO-OMBA, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CAF

*"En sanctionnant la FFC, la Commission de discipline  
a appliqué le règlement en toute indépendance"*



Veron Mosengo-Omba  
secrétaire général de la CAF.

## CONCOURS SOUS RÉGIONAL D'INNOVATION DES JEUNES (CSI AFRIQUE) : Le compte à rebours est lancé aux Comores

**P**our renforcer les syndicats en Afrique australe, organiser et impliquer efficacement les jeunes et les jeunes travailleurs dans le processus de participation politique, la CSI Afrique en collaboration avec l'organisation « Union to union » a reçu une subvention de l'ambassade de suède à Addis-Abeba pour sou-

tenir le travail sur la jeunesse en liaison avec les affiliés nationaux dans 14 pays. Aux Comores, le concours a été lancé le week-end dernier par la CTC en collaboration avec l'IUT. Seulement 3 projets seront retenus et envoyés au concours sous régional d'innovation (CSI Afrique) pour la phase finale.

LIRE SUITE PAGE 3

## Prières aux heures officielles Du 26 au 31 Janvier 2022

Lever du soleil:

05h 57mn

Coucher du soleil:

18h 40mn

Fadjr : 04h 48mn

Dhouhr : 12h 23mn

Ansr : 15h 55mn

Maghrib: 18h 43mn

Incha: 19h 57mn



## SOCIÉTÉ

## Les intempéries menacent le calendrier sportif à Mohéli



Ibrahim Said Ramadan, secrétaire de la ligue de Mohéli.jpg

*Plusieurs matchs de football de la deuxième et troisième division de la ligue de Mohéli ont été annulés à cause de l'état des terrains, dégradés suite aux pluies diluviennes de ces derniers jours. Ibrahim Said Ramadan, le secrétaire général de la ligue craint le pire pour les compétitions à venir.*

La période pluvieuse bat son plein à Mohéli comme dans tout l'archipel des Comores. La ligue de football de Mohéli s'inquiète d'une perturbation du calendrier des compétitions. Plusieurs matchs sont déjà annulés pour cause de terrains inadaptés. Seulement deux terrains à Mohéli sont capables de recevoir des matchs après la pluie, le stade El-Hadj Ahmed

Matoir et celui de Bangoma. Le reste c'est pratiquement impossible car les espaces de jeux deviennent boueux et très glissants. Une situation qui n'est pas facile à gérer pour la ligue de football de Mohéli.

« Pour la sécurité des joueurs, on est obligé d'annuler des matchs quand il pleut » témoigne Ibrahim Saïd Ramadane le secrétaire général de la Ligue de football Mohéli. Même si la phase aller du championnat de première division a pris fin mais ce n'est le cas pour celle des deuxième et troisième divisions. Il y a également les compétitions de la coupe des Comores qui devrait commencer, selon le secrétaire général, dans un plus bref délai.

« Une fois que le ciel se noircit, on interdit avant 13h, aux équipes

qui devraient jouer, de se présenter au terrain. Et pendant ce temps, nous le staff on se contacte en permanence dans le but de chercher une région où il ne menace pas de pleuvoir pour éventuellement y orienter les équipes » explique-t-il.

Des fois certains matchs peuvent être décalés dans la matinée « des équipes qui devront s'affronter dans l'après midi peuvent le faire en matinée du lendemain si les conditions sont favorables, ce qui n'est pas approprié » se plaint-il. Il est temps que les autorités sportives, pensent à la construction des vrais stades pour valoriser le football dans le pays.

Riwad

### CÉLÉBRATION DU 118ÈME ANNIVERSAIRE DE LA MORT D'AL-MAAROUF

## Quel rôle les Cheikhs des Confréries soufies notamment Al-Maarouf ont-ils joué dans l'expansion de l'islam aux Comores ? (2ème partie)

*Dimanche 30 janvier 2022, les musulmans des Comores notamment les Mourid - Adeptes de la tariqat Shadhuliyyat - ont célébré la 118ème année grégorienne de la mort de Saïd Muhammad Bin Cheikh Al-Maarouf, un des propagateurs de cet autre « visage de l'Islam » que sont les confréries soufies. Quel rôle les Cheikhs des Confréries soufies notamment Al-Maarouf ont-ils joué dans l'expansion de l'islam aux Comores ? C'est à cette question que l'auteur de cet article tente de répondre sans prétention aucune, ni fausse modestie. Voici la 2ème partie de l'article.*

Abdallah Darwèche a donné l'initiation à beaucoup de personnes parmi lesquelles la mère d'El Maarouf, Saidat Moina Mkou Binti Mwigni Mkou, ses sœurs Allaouiat, Batouli, Fatima, Hissani, au Cheikh Abdallah Bin Himidi, Cheikh Abdallah Foundi, Cheikh Mohamed Hanbou pour ne citer que ceux-là qui à leur tour ont initié d'autres personnes en se rendant de village en village et d'une île à une autre. Une personnalité religieuse qui a joué un rôle non moins important pour la diffusion de la confrérie surtout dans les îles sœurs de la Grande Comore est bien Said Ali Bin Cheikh, frère consanguin de Maarouf dont il disait : « Le Prophète de Dieu Muhammad m'a recommandé mon frère Said Ali pour ne jamais l'abandonner ; et partout où il sera, je serai ». Al-Maâruf était non seulement une grande figure de l'islam aux Comores, à Madagascar et en Afrique de l'Est mais surtout un grand réformateur social qui ne cessait d'exhorter ses compatriotes d'abandonner les mœurs et traditions telles la pratique du Grand Mariage qu'il considérait non conformes à la Charia islamique et au progrès.

Al-Maarouf qui avait épousé au total

six femmes dont Moina Sittina Binti Sultan Said Omar, la sœur du Sultan Said Ali, a laissé une descendance fort nombreuse. A sa disparition en 1904, la communauté des mourides s'était quelque peu ébranlée du fait que la succession dans la direction de la Confrérie n'était ni codifiée, ni systématisée.

Au début de leur implantation, les confréries notamment la shadhuliyyat étaient restées, d'une manière générale, l'apanage des minorités de lettrés vivant dans les villes et proches parents des Cheikhs, et suffisamment avertis des réalités de l'islam à propos duquel la grande majorité de la population ne disposait que de bribes de connaissances. Grâce aux tariqat, l'islam aux Comores jusque-là dirigé par des élites issues des grandes lignées d'origine arabe, allait devenir une religion populaire, c'est-à-dire une religion pénétrant l'arrière-pays. En un peu moins d'un demi-siècle les confréries, surtout la Shadhuliyya et la Qadiriyya, ont connu un développement remarquable à l'intérieur comme à l'extérieur des Comores. Ainsi, c'est vers les années trente qu'elles ont mené une véritable campagne de recrutement populaire en investissant le tissu associatif coutumier et profane.

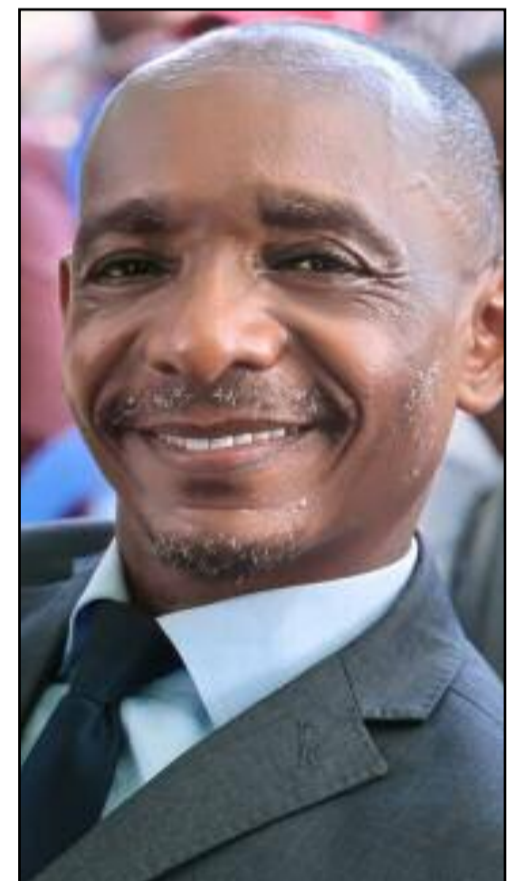
Pour la confrérie Shadhuliyya, son plus grand succès fut, selon Sultan Chouzour, d'abord la récupération à Moroni de l'association « Awladilwatan » qui regroupait alors les représentants des grands lignages de la ville, dont l'adhésion massive à la confrérie conférait à celle-ci une certaine légitimité, qui mettait également un terme à l'opposition jusqu'alors irréductible entre la coutume grande comorienne et la voie Shadhuliyya.

Une seconde association, l'« Ikhwan Al-Huda », fondée par Said Omar Bin Sumait, une haute autorité religieuse et spirituelle de la confrérie « Allawiyya » qui a composé de nombreux poèmes

mystiques très appréciés des initiés, a assuré la propagation de la Shadhuliyya et a contribué « du même coup à asseoir fermement l'islam, sous l'impulsion du Cheikh Salim Wadâane, une des figures marquantes de l'islam aux Comores ». A également contribué à la connaissance et à la diffusion de la Shadhuliyya Cheikh Yahaya, qui avait créé à Moroni une association religieuse active, l'«Ikhwan Al-Maarouf». Cheikh Yahaya fut un infatigable serviteur de la confrérie, qu'il contribua à répandre dans les régions les plus reculées de l'île et même dans les pays voisins.

Une autre association, et non des moindres, est l'association dénommée «Rumzi», nom emprunté au refrain d'un poème mystique composé par le fondateur de cette association, Mzé Ali Abdallah Fundi, un des fils du Cheikh Abdallah Fundi, celui qu'on appelait «le Lion de la tariqa», et neveu de Maarouf. Ce commerçant aisé et connu pour sa générosité demeure, d'après Chouzour, l'une des grandes figures de la confrérie dont il incarnait parfaitement le sens de la fraternité et de la solidarité et qu'il « avait fait preuve d'une grande clairvoyance, puisqu'aujourd'hui ce sont précisément les anciens membres du Rumzi, souvent apparentés au Cheikh Abdallah Fundi, qui, au niveau de Moroni tout au moins, demeurent les plus sûrs piliers de la confrérie ».

Pour la Qadiriyya, l'action de sa diffusion se situe également vers les années trente à partir des villes d'Itsandra et Ntsudjini en Grande Comore, où de nombreux « sharifs », descendants du Prophète s'en étaient fait les ardents et représentatifs défenseurs. Pendant quelque temps, la Qadiriyya était restée



confinée dans la seule région d'Itsandra avant de s'implanter sous l'impulsion de Cheikh Soidiri à Moroni, d'où elle rayonna par la suite vers d'autres localités de l'île. La confrérie doit sa renommée à l'œuvre de sa première mosquée construite par une femme de grande piété, Salimata Hamissi, qui lors de son départ en pèlerinage à la Mecque fit le vœu, devant le Cheikh Soidiri, d'ériger une mosquée au profit de l'ordre si elle revenait vivante des Lieux Saints.

Mohamed Djalim Ali

**Pour être informé,  
je lis la Gazette chaque jour**

## CONCOURS SOUS RÉGIONAL D'INNOVATION DES JEUNES (CSI AFRIQUE) :

## Le compte à rebours est lancé aux Comores

La confédération des travailleurs des Comores (CTC) sous le parrainage de l'ONG « Union to union » et l'IUT ont lancé samedi 29 janvier dernier, le concours de conception d'application Web. Sous la thématique « la contribution des jeunes pour faire des lieux de travail et des communautés des endroits plus sûrs et sans dangers pour la santé », ce concours international a pour but de récompenser les applications les mieux désignées, à la pointe ou qui apportent le plus d'innovation. Chaque groupe constitué de deux à trois étudiants, peut développer une application portant sur les domaines bien précis à savoir des applications permettant de déclencher des messages d'avertissement face aux urgences sanitaires émergentes, de faciliter la mobilisation du personnel médicale et inventer des outils ou des équipements permettant de répondre aux besoins et aux préoccupations liés aux soins de santé et de la sécurité. Chaque groupe sera suivi par un coach et les projets seront sélectionnés en fonction de leur caractère innovant et créatif, de leur originalité,

de leur impact social et de leur viabilité économique.

Dans une salle bien remplie d'étudiants passionnés du monde de la technologie, le point focal de la CTC Ibrahim Omar a expliqué l'importance de ce concours. Selon lui, ce concours a pour but de renforcer les syndicats en Afrique australe à organiser et à impliquer efficacement les jeunes et les jeunes travailleurs dans le processus de participation politique, nécessaire à une meilleure défense, protection et promotion de leurs droits humains et syndicaux. « Il est question d'améliorer et de soutenir une interface durable entre les jeunes et le gouvernement en Afrique australe, afin de mieux prêter attention aux problèmes des jeunes, etc. », explique-t-il, avant d'ajouter que « le résultat est d'avoir 10 innovations sur la façon d'améliorer la gestion de la santé et de la sécurité au travail sur les lieux de travail et les communautés dans 10 pays développés et mise en œuvre ». Et 14 pays sont concernés par ce concours notamment Angola, Botswana, Comores, Tanzanie, Malawi, Madagascar, etc.



D'après le directeur de l'IUT, Ahmed Bacar, ce concours est gratuit et ouvert aux étudiants actuels et sortants de l'IUT ayant des performances en informatique et de moins de 35 ans. « Le candidat dispose de 20 jours pour mettre la pendule en marche en constituant leurs projets en groupe de trois personnes au minimum. À la fin des 20 jours, une liste trois projets débat-

tus et retenus sera établie et communiquée lors d'une cérémonie de remise de prix aux gagnants », dit-il. Et d'ajouter que : « Les trois projets le plus innovants seront envoyés à la CSI -Afrique pour la phase finale internationale. Les candidats retenus devront envoyer une présentation vidéo au plus tard le 15 mars 2022. La présentation finale en direct des projets et la fin des

processus de sélections auront lieu le 1er avril 2022. Les candidats se prépareront à présenter leurs projets pour le verdict final lors de la journée mondiale de la santé le 07 avril prochain ». Ce concours permettra aux gagnants d'avoir un prix et une formation plus avancée.

Andjouza Abouheir

## VACCINATION :

## La deuxième campagne de la 4e cohorte-bis est lancée

Comme prévu, la deuxième campagne de vaccination de la 4e cohorte-bis est lancée mercredi 26 janvier dernier sur toute l'étendue du territoire national.

Jusqu'au samedi 29, environ 26.774 personnes soit 45,6% de la population cible ont répondu à l'appel.

Avec quelques jours de retard, la deuxième campagne de vaccination pour la 2ème dose a démarré mercredi 26 janvier dernier sur toute l'étendue du territoire. L'objectif recherché durant cette campagne est d'atteindre au moins 80% de la population cible. Et comme la précédente cam-

pagne, Ngazidja aura 9 jours, Anjouan 7 jours et Mohéli 3 jours pour espérer atteindre l'immunité collective fixée à 60% de la popula-

tion, afin de retrouver une vie normale et en finir avec cette pandémie qui a causé 159 décès depuis son déclenchement dans le pays en avril

2020.

Jusqu'à samedi 29 janvier, sur une cible de 58.724 personnes, 26.774 personnes se sont présentées soit 45,6% de couverture vaccinale. À ce jour, environ 274 046 personnes (soit 33,4%) ont reçu le schéma complet de vaccination, dont 146 541 à Ngazidja (35,7%), 104 830 à Anjouan (29,6%) et 22 675 à Mohéli (40,6%).

Rappelons que le gouvernement avait mis la barre très haute pour atteindre son objectif. Il avait mis les buchées doubles en fin d'année en offrant cinq jours de repos aux fonctionnaires pour accélérer cette ultime vaccination. Le chef de l'État s'était même approprié cette campagne en faisant des tournées

de sensibilisation. À Ngazidja tout comme à Anjouan et à Mohéli, Azali Assoumani avait souligné que « le vaccin est jusqu'ici le seul moyen de se protéger du virus, c'est ainsi que l'Etat a mobilisé tous les moyens nécessaires pour faire vacciner la population dans son ensemble et atteindre l'immunité collective ». D'où son vibrant appel à une mobilisation massive de la population cible. Pour rappel les autorités ont décidé depuis fin décembre, l'assouplissement des mesures restrictives notamment en ce qui concerne les rassemblements à l'occasion des cérémonies ou festivités religieuses, coutumières et sportives ainsi que l'allègement du couvre-feu.

Andjouza Abouheir



Photo d'archive

## HABARI ZA UDUNGA

## Le basculement de nos idées généreuses de solidarité

Dans nos îles de la lune, nous écrivons souvent que nous excellons dans l'art de cultiver le superflu. Et qu'il y a quelque chose d'insaisissable dans notre manière de vivre, dans certains de nos comportements et surtout dans les paroles que nous débitons à toute heure du jour et de la nuit.

Dans un livre tiré de sa thèse en anthropologie : « Le pouvoir de l'honneur », l'actuel ambassadeur de l'Union des Comores en Suisse a fait une analyse pertinente des rapports sociaux à Ngazidja sous le prisme du grand mariage que d'aucuns appellent le Grand Mirage vu les déconvenues et les désillusions qui l'accompagnent le plus souvent. Dans la même lignée, il serait intéressant qu'un jour, nos sociologues, ethnologues et autres politologues sous les cocotiers se pen-

chent sérieusement sur la question du Pouvoir dans les îles de la lune et essayent d'analyser où se situent les blocages, qui font que nous nous complaisons dans cette situation qui en apparence, nous donne l'impression d'avancer alors que nous faisons du sur place. Situation à l'image du "Djaliko" cette danse où l'on fait un pas en avant et deux pas en arrière.

Tous les analystes de tous bords et de tous poils reconnaissent la forte demande sociale qui émane de la base. Or cette demande ne peut être satisfaite par des considérations purement politiques pour ne pas dire politiciennes. Le bon peuple veut toucher du concret. La pauvreté n'est plus le concept abstrait des rapports des honorables institutions internationales. Cette pauvreté qui ne veut pas dire son nom dans les îles de la lune, s'infiltré insidieusement sous les portes de nos villes et villages et

cassent les structures familiales même les plus solides. Et c'est elle, qui conditionne les comportements des uns et des autres et le basculement de nos idées généreuses de solidarité et d'entente que l'on croyait éternelles sans les cœurs de nos communautés.

Il faut reconnaître que la plupart des paramètres sont brouillés et plusieurs inconnus subsistent. Or, la plupart de nos politiciens a tendance à examiner le monde dans lequel nous évoluons à l'aune de ses propres sentiments, ce qui est louable mais insuffisant pour se diriger dans la mer agitée que nous traversons.

Qu'on se le dise, nos minuscules îles ne représentent pas grand-chose pour le moment dans l'échiquier géostratégique. Pour rappel, notre continent ne représente que moins de 2% du commerce mondial. Qu'est-ce que nous

représentons en termes d'intérêts politico-économico-stratégiques ? En quel sens nos gestions influencent-elles le cours des événements dans notre région ? On imagine déjà le grand charivari, quand va se poser la question de la gestion des hydrocarbures. De quelles marges de manœuvres bénéficions-nous quant à nos prises de décision dans la mesure où nous savons que nos pays sont sous perfusion des institutions internationales ?

Il serait peut-être temps de réfléchir sur notre adhésion sur les fondements de nos institutions. Pour que la volonté populaire ne soit plus l'otage d'intérêts cachés, il requiert de notre part d'exiger plus de transparence dans la gestion des biens publiques.

Mmagaza



Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, Chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres



Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (P171361)

## AVIS DE MANIFESTATION D'INTERÊT

Sélection de consultants par les emprunteurs de la banque

### “ SOLLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (BUREAU D'ETUDE) POUR L'ELABORATION D'ETUDE DE CONCEPTION DE LOGEMENT DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DES LOGEMENTS DU PROJET DE RELEVEMENT POST-KENNETH ET DE RESILIENCE (PRPKR)”

Le Gouvernement de l'Union des Comores, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de relèvement Post-Kenneth et de résilience (PRPKR), a reçu un financement de la Banque Mondiale d'un montant de 45 millions USD, et envisage d'utiliser une partie du financement de la sous-composante 1.1 « Aide à la reconstruction/réhabilitation de logements » pour s'acquérir des services d'un consultant pour l'élaboration d'étude de conception des logements, pour une intervention à temps partiel dans le but d'appuyer l'Unité de Gestion du Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (UGP-PRPKR) déjà mise en place.

#### Objectif de la mission

L'objectif de l'Avis de Manifestation d'Intérêt est de constituer une base de données des cabinets en mesure de faire une mission de réalisation des études techniques avant-projets sommaires, avant-projets détaillés, et l'élaboration des Dossiers d'Appels d'Offres des travaux de Construction de logements détruits par le Cyclone Kenneth dans les trois îles identifiées par le projet et bénéficiaires du programme logement.

#### Missions principales

Sous l'autorité directe de l'Unité de Gestion du Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience dirigée par son Coordonnateur, le Cabinet spécialisé dans l'élaboration d'étude de conception de logement, travaillera en étroite collaboration avec l'UGP, la Direction Générale de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire (DGEAT), la Direction de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat (DATUH) l'Agence National pour l'Habitat (ANH) et le Laboratoire National des Travaux Publics et Bâtiments (LNTPB) et les points focaux des structures impliquées dans l'exécution de la Composante 1 du projet.

**Le Bureau d'Études établi, à sa charge, tous les documents des différentes phases de l'étude notamment :**

- Les Etudes Techniques (APS, APD) des logements réalisés et approuvés par l'UGP ou son Représentant.
- Le Dossier d'Appel d'Offres des travaux de Construction de logement
- la Formation de sensibilisation communautaire sur la conception et construction
- le Soutien à l'administration de l'UGP pour une construction fiable et rapide.

#### Profil du consultant

##### a. Profil et qualification du consultant

Le consultant devra être un bureau d'études, reconnu, spécialisé et ayant des expériences avérées dans les études de Génie Civil, ayant une bonne expérience dans le domaine des études d'infrastructures. Le Bureau d'Études doit mobiliser et mobiliser pour l'étude le personnel clé qualifié dans le domaine spécifique pour réaliser les prestations demandées. L'équipe de l'étude devra être appuyée par des spécialistes en fonction des besoins de l'étude et à la charge du consultant qui proposera les honoraires dans son offre. Le consultant se conformera aussi aux normes internationales, aux normes et standards en Union des Comores. Le Consultant tiendra à la disposition de l'UGP, les renseignements qui sont à sa possession. Le cabinet doit être doté d'une bonne connaissance des mesures de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale et de la réglementation nationale comorienne en la matière. Le cabinet doit être indépendant et exempt de conflits d'intérêts dans les responsabilités qui lui sont accordées.

##### b. Composition de l'équipe

**Le consultant doit justifier d'une équipe composant un personnel clé défini comme suit :**

- **Chef de mission /Architecte** :L'expert devra posséder un diplôme de minimum

Bac + cinq (5) en Architecture, DPLG, MArch ou équivalent, bénéficiant d'une expérience minimale de 08 ans dans le même domaine avec 3 ans d'expérience minimum dans les environnements insulaires tropicaux, la conception sismique et cyclonique. Il/Elle doit avoir participé à trois (3) projets de grande envergure dans le logement et l'aménagement de site. Il/Elle doit avoir une expérience dans les contextes du logement, du développement international et de la reconstruction post-catastrophe. Une expérience avec les normes françaises (NF) est souhaitée. L'expert doit posséder de très bonnes capacités de prestation et de négociation.

- **Ingénieur en Génie Civil - Structure** :L'expert devra posséder un diplôme d'études supérieures d'Ingénieur en Génie Civil spécialisé dans le calcul des structures, ayant au moins huit (08) années d'expérience dans le domaine des bâtiments en général et ayant participé à la conception et au suivi de programmes d'infrastructures dans des contextes similaires à la zone du projet (tropical cyclonique/sismique) en particulier. Il/Elle doit avoir 3 ans d'expérience minimum dans les environnements insulaires tropicaux, la conception sismique et cyclonique avec une expérience souhaitée dans les contextes du logement, du développement international et de la reconstruction post-catastrophe. Une expérience avec les normes françaises (NF) est souhaitée.

- **Dessinateur/Technicien** :Technicien dessinateur au moins de niveau A2 et ayant une expérience minimale de 05 ans dans le domaine du dessin du bâtiment et ayant réalisée de missions similaires et de même envergure.

- **Géotechnicien** :L'expert devra posséder un diplôme d'études supérieures de géotechnicien en ayant au moins huit (08) années d'expérience dans le domaine des bâtiments en général et ayant participé à la conception et au suivi de programmes d'infrastructures dans des contextes similaires à la zone du projet (tropical cyclonique/sismique) en particulier. Il/Elle doit avoir 3 ans d'expérience minimum dans les environnements insulaires tropicaux, la conception sismique et cyclonique avec une expérience souhaitée dans les contextes du logement, du développement international et de la reconstruction post-catastrophe. Une expérience avec les normes françaises (NF) est souhaitée.

Le prestataire sélectionné devra mobiliser d'autres compétences qu'il jugera nécessaire pour mener à bien sa mission, en indiquant clairement leur profil et leur rôle. Les CV des experts autres que les experts clés doivent être inclus dans l'offre du prestataire dans le cas échéant. Toutes les références des experts devront être attestées. Le non-respect de cette exigence entrainera la non-comptabilisation de la référence concernée.

#### Informations additionnelles

Les Cabinets intéressés peuvent retirer ou demander les TDR et obtenir des informations supplémentaires à l'adresse suivant : Unité de Gestion du Projet sis au 2ème étage du Bâtiment abritant la Direction Générale de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire sur la route de la Corniche à, BP 12 Moroni – Union des Comores ou bien par courriel à l'adresse suivant : [cor.ugp.prpkr@gmail.com](mailto:cor.ugp.prpkr@gmail.com) avec copie aux e-mails ci-dessous : [rpm.ugp.prpkr@gmail.com](mailto:rpm.ugp.prpkr@gmail.com) et [rpse.ugp.prpkr@gmail.com](mailto:rpse.ugp.prpkr@gmail.com) et aux jours et heures suivantes : **du lundi au vendredi de 8h-16h00.**

#### Soumission des dossiers de manifestation d'intérêt

Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en langue française devront être adressés à **Monsieur le Coordonnateur du Projet PRPKR** et déposés ou envoyés par courrier électronique à l'Unité de Gestion du Projet avant 14 heures 00 (heure locale) à la date **du 14 février 2022** par voie d'une des deux options indiquées ci-dessus.

## VERON MOSENGO-OMBA, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CAF

# "En sanctionnant la FFC d'une amende pour violation, la Commission de discipline a appliqué le règlement en toute indépendance"

*Suite à la polémique soulevée par l'élimination et les sanctions infligées par la CAF à la FFC, le Secrétaire Général de la CAF Veron Mosengo-Omba a accordé un entretien exclusif à La Gazette des Comores. Cet ancien cadre de la FIFA et proche du président Gianni Infantino donne ses impressions sur ce qui ressemble à un début de crise entre l'instance faïtière du football continental et l'un de ses démembrés (FFC).*

**Question : Les Comores ont joué contre le Cameroun en 8e de finale de la CAN le 24 janvier dernier. Six joueurs comoriens ont été déclarés positifs au Covid le 22 janvier, certains y voient une coïncidence malsaine qu'en pensez-vous ?**

**Veron Mosengo-Omba :** Avant de répondre à votre question, je tiens à m'insurger contre les critiques injustes que subit la vice-présidente Comorienne du Comité Exécutif de la CAF, Kanizat Ibrahim, de la part de ses compatriotes depuis le match en question. Le peuple des Comores devrait être fier d'avoir en la personne de Kanizat Ibrahim, choisie pour son intégrité et ses compétences prouvées dans la conduite du Comité de Normalisation que j'ai installé et supervisé - sa première Vice-présidente femme depuis la fondation de la CAF. Ceux qui prétendent qu'elle n'a pas défendu assez les Comores dans cette affaire sont ignorants du rôle qui est le sien. En tant que membre du Comité Exécutif de la CAF, elle défend les intérêts du football africain et ne représente pas directement les Comores. Professionnelle respectueuse des règles de la CAF applicables à tous les compétiteurs, elle n'a en effet pas tenté d'abuser de sa fonction pour obtenir un passe-droit pour l'équipe de son pays, comme l'attendaient apparemment ses détracteurs. C'est tout à son honneur. Mais revenons à votre question : Pour moi, le fait que le Cameroun n'ait eu à déplorer jusqu'ici aucun cas positif au COVID contrairement à l'équipe des Comores ne peut être que le hasard des contaminations. Les joueurs sont tous testés par le même laboratoire indépendant UNILABS selon un protocole bien établi qui ne permet pas que "on" puisse déclarer positifs des joueurs qui ne le sont pas ou négatifs des joueurs qui sont positifs.

**Question : À Moroni, le sentiment qui prévaut est que la CAF a pris des dispositions pour favoriser le Cameroun tout ça pour des considérations mercantiles. Que répondez-vous à ce sujet ?**

**V.M.O :** La CAF s'en tient au règlement. Je réponds que la CAF n'a qu'un seul souci, et il est de taille : que tout se déroule dans les règles durant sa compétition et que la qualité générale de cette compétition soit d'un niveau qui encourage nos jeunes à s'impliquer dans le football africain et de nouveaux sponsors à devenir les partenaires commerciaux dont nous avons besoin pour atteindre nos objectifs. Elle n'a aucun intérêt mercantile ou autre à favoriser le Cameroun. Je vous demande d'ailleurs quel intérêt elle pourrait avoir à le faire ?

**Question : Les pourfendeurs de la CAF s'appuient sur le cas Wahbi Khazri contrô-**

**lé positif à la même période mais, qui a pu finalement jouer contre le Nigeria dimanche ce qui n'était pas le cas d'Ali Ahamada pour le lundi. Que s'est-il passé, est-ce que le protocole a changé entre temps ?**

**V.M.O :** Le protocole sanitaire n'a pas été changé mais seulement réajusté (23 janvier 2022) : il a été assoupli pour permettre notamment à un joueur asymptomatique présentant un PCR négatif officiel même le jour du match, de pouvoir jouer le même jour, pour autant qu'il remplisse les autres conditions sanitaires fixées pour un retour à la compétition, dans l'intérêt de sa santé et de celle des personnes en contact avec lui. Contrairement à Wahbi Khazri, testé négatif le jour du match après une quarantaine de cinq jours, Ali Ahamada n'avait pas subi la quarantaine exigée après un test positif.

**Question : Et d'ailleurs que dit le protocole de la CAF par rapport aux joueurs testés positifs à la Covid ?**

**V.M.O :** Les cas positifs de joueurs avérés asymptomatiques, qui remplissent les 5 jours d'isolement, peuvent demander l'organisation de tests PCR toutes les 24 heures, effectués par UNILABS. Une fois le test devenu négatif, les joueurs concernés devront se soumettre aux examens médicaux de la PCMA+. Ces documents devront être transmis à la commission médicale de la CAF par courriel. Ce n'est qu'après approbation de la commission médicale de la CAF que les joueurs seront autorisés à reprendre les entraînements et la compétition.

**Question : Le président Motsepe fait de la bonne gouvernance son cheval de bataille, ça fait presque 3 ans que les enquêteurs de la FIFA enquêtent sur des cas de malversations à la Fédération de Football des Comores. Est-ce que la CAF est au courant de ces investigations et où en sommes-nous ?**

**V.M.O :** Cette affaire relève de la justice comorienne d'une part et de la FIFA d'autre part, et je ne souhaite faire aucun commentaire sur ce que je sais et ne sais pas. Je peux seulement dire que dans son domaine de compétence, la CAF entend faire respecter la réglementation imposée à tous ses membres et tirer les conclusions qui s'imposeront suite à d'éventuelles décisions de la FIFA et/ou de la justice comorienne.

**Question : L'arbitrage est décrié durant cette CAN, est-ce que vous comprenez ces critiques ou avez-vous le sentiment que l'on juge sévèrement les hommes en noir ?**

**V.M.O :** Honnêtement, je trouve que jusqu'à présent et à l'exception de cette regrettable erreur de chrono à la fin du match Mali-Tunisie où les règles du jeu ont finalement tout de même été respectées puisque l'arbitre dispose d'une marge d'appréciation en ce qui concerne le temps additionnel. L'arbitrage est dans l'ensemble de bonne qualité durant cette CAN. Le recours à la VAR, que la CAF a pris sur elle d'imposer dès le début de la compétition, est un soutien indéniable pour ces arbitres, qui font un travail remarquable, tout en étant toujours sous le feu des critiques.

**Question : La FFC est actuellement en litige au près du TAS avec un ancien candidat à sa présidence qui se sent lésé. Cette requête pourra-t-elle ouvrir une période de normalisation si elle aboutissait ?**

**V.M.O :** Qu'elle aboutisse ou non, cette requête, au sujet de laquelle je n'ai rien à dire sur le fond, clôturera l'affaire sur le plan du droit du sport. Cette procédure terminée, la FFC n'aura d'autre choix que de respecter la décision du TAS et de trouver le moyen de normaliser son organisation dans le respect des règles qui sont imposées à toutes les fédérations membres de la FIFA et de la CAF.

**Question : La commission de discipline de la CAF vient de prendre une série de sanctions contre la FFC, dont une pour non-respect du protocole Covid. Celles-ci ne risquent-elles pas d'exacerber le sentiment de CAF-bashing observé un peu partout ?**

**V.M.O :** Des joueurs se sont rendus au stade alors qu'ils devaient respecter une quarantaine. Si appliquer un règlement qui a été violé, respecter le principe de séparation des pouvoirs et l'indépendance des organes juridictionnels exacerbe un sentiment anti-CAF chez certains, d'autres constateront qu'en cela, la CAF évolue positivement et que son président tient ses engagements d'imposer les règles de bonne gouvernance. En sanctionnant la FFC d'une amende pour violation, la Commission de discipline a appliqué le règlement en toute indépendance. Libre à chacun de critiquer sa décision et la mesure de la sanction.

**Question. Vous étiez jusqu'à pas longtemps directeur du développement du football pour l'Afrique, l'Océanie ... de la FIFA, aujourd'hui vous êtes à la CAF. Est-ce un choix de carrière ou il y'a autre chose ?**

**V.M.O :** Plus exactement j'étais Directeur de la Division des Associations Membres de la FIFA après avoir été Directeur Associations Membres Afrique-Caraïbes. Mon arrivée à la



CAF relève d'un concours de circonstances qui me sont apparues favorables. A ce stade de ma vie privée et fort de la longue expérience et des contacts accumulés depuis plus de 20 ans dans le cadre de mes précédentes fonctions, l'occasion m'a été donnée par le nouveau président de la CAF, Patrice Motsepe, de me mettre au service de la CAF, au plus près des réalités du football africain. Je suis Africain même si comme beaucoup de joueurs africains j'ai longtemps évolué en Europe et je souhaite contribuer au rayonnement du football africain. La CAF est une prestigieuse confédération au potentiel immense, d'où viennent des Roger Mila, Makelele, Samuel Eto, Didier Drogba, Yaya Touré, Mohamed Salah, Sadio Mané et autres pour ne citer qu'eux. Lorsque le président Patrice Motsepe, dont je respecte l'intégrité, m'a proposé de l'accompagner dans sa mission comme SG, j'ai su que c'était le moment. Plus qu'un choix de carrière, c'était une envie et un risque assumés de participer à un renouvellement de la CAF. Beaucoup s'en sont d'ailleurs étonnés, notamment un journaliste, qui m'avait demandé comment je pouvais quitter le paradis (allusion à la FIFA) pour me rendre volontairement en enfer (allusion à la CAF). Je lui avais répondu que mon objectif était de créer un nouveau paradis.

Propos recueillis par AS Badraoui





## UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire



Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)

Réf N° 2022-03-RCIP4—ATI-LOIS

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

« *Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement d'une Assistance technique pour appuyer le Gouvernement dans la mise à jour de la loi relative aux communications électroniques aux Comores* ».

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un financement additionnel dans le cadre de la quatrième phase du Programme régional d'infrastructures de communication pour l'Afrique (RCIP-4) (D 3820 KM) de la Banque Mondiale et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au « *Recrutement d'une Assistance technique pour appuyer le Gouvernement dans la mise à jour de la loi relative aux communications électroniques aux Comores* ».

### 1. Objectif de la mission

L'objectif de la mission est donc de procéder à une révision d'ensemble de la loi sur les Communications électroniques adopté en 2014 et du cadre réglementaire y afférent et en vigueur dans le domaine des communications électroniques. Le projet de texte visera à moderniser le cadre juridique et légal du secteur selon les recommandations de l'AEG mentionnées ci-dessus. Il doit contenir des dispositions qui visent à garantir une libéralisation effective du secteur et assurer un fonctionnement conforme aux principes de l'accès ouvert à l'infrastructure et d'accès égal et non-discriminatoire pour les fournisseurs d'accès.

### 3. Profil du consultant

La mission sera confiée à Cabinet qui devra démontrer une expérience internationale avérée dans l'étude et l'élaboration de cadre juridique pour le secteur du

numérique et une expérience particulière sur le marché local. Il devra posséder aussi bien une expertise technique que juridique par rapport aux thèmes liés à l'étude.

Les consultants intéressés doivent disposer d'une expérience d'au moins 05 ans et fournir les (i) références concernant l'exécution de contrats analogues, (ii) expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, (iii) disponibilité du personnel, ainsi que toutes autres informations complémentaires.

Les critères d'éligibilité, la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement** (version juillet 2016, révisée en 207, 2018 et 2020). La méthode de sélection est la « méthode de Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) ». L'intéressement manifesté par un

consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de le retenir. Le dossier de manifestation d'intérêt doit être rédigé en français.

Les consultants intéressés peuvent demander et obtenir les Termes des Références et des informations en nous contactant à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous **au plus tard le 14 février 2022 à 14 h 00 (heure locale) en Union des Comores**.

Adressé à l'adresse : Mme la Coordinatrice du projet RCIP4 « Manifestation d'intérêt  
RéfN° 2022-03-RCIP4—ATI-LOIS  
– Intituler Le libellé », Bureau de gestion de projet RCIP-4. Moroni Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, email : rcip.procure@gmail.com

Lancé le 25 janvier 2022

## UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère des Finances, du Budget

Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)

Réf. n°2022/05/ RCIP4 / .KM

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

« *Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement d'un consultant international pour formations à la Gestion du .KM et Mission de Supervision* ».

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un financement additionnel dans le cadre de la quatrième phase du Programme régional d'infrastructures de communication pour l'Afrique (RCIP-4) (IDA-D3820) de la Banque Mondiale et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants le « Recrutement d'un consultant international pour formations à la Gestion du .KM et Mission de Supervision ».

### 1. Objectif de la mission

Conformément à la décision de l'ANRTIC n° 20/001 portant désignation de l'ANADEN comme Office d'enregistrement des noms de domaines .km, l'ANADEN a été confié la responsabilité de l'administration du .km. Un plan de ré-délégation du .km est donc nécessaire. Le Consultant doit conseiller l'agence sur les étapes à suivre pour soumettre une demande auprès de l'ICANN et de superviser l'exercice de bout en bout. Le consultant devra aussi faire un transfert de connaissance a, et une mise à niveau des techniciens de l'ANADEN qui pourront par la suite garantir l'opérationnalisation indépendante du l'admini-

nistration du domaine .km auprès des différents acteurs de la communauté de l'internet comorien.

### 1. MISSION DU CONSULTANT

- \* Valider et optimiser la configuration la plus appropriée pour le cadre de gestion .km
- \* Recommander la composition du conseil / organe directeur de l'administration .km en tenant compte des lois Comorienne et du cadre institutionnel local ainsi que des meilleures pratiques internationales.
- \* Proposer une charte .km complète pour le ccTLD comorien.
- \* Accompagner l'ANADEN dans l'exercice des consultations auprès de la communauté locale de l'Internet pour recueillir leur support et dans la préparation du dossier pour la demande de ré-délégation du domaine .km
- \* Superviser l'exercice de la ré-délégation
- \* Valider et redimensionner les spécifications du registre .km nécessaires pour activer l'administration .km en termes de composants matériels et logiciels. Les composants logiciels doivent inclure:
  - o la version la plus appropriée du logiciel BIND et

o les différentes options de logiciel open source pour automatiser les interactions entre le registre / registraire / inscrit  
\*Transfert de connaissance aux personnels techniques et formation nécessaires pour exploiter l'emplacement du registre et mesures de sécurité requises pour la mise en place du registre.

### 2. Profil du consultant

- Les compétences attendues :
- Avoir un Diplôme d'Ingénieur ou Master 2 un diplôme équivalent en Systèmes d'Information ou l'équivalent
  - Avoir un minimum de 10 ans d'expérience dans l'administration des noms de domaines
  - Avoir des Connaissances et des expériences pratiques dans la ré-délégation des noms de domaine ccTLD dans au moins un pays
  - Avoir des connaissances et de l'expérience dans l'installation, la mise à niveau, et la configuration des systèmes DNS, DNSEC
  - Avoir d'expérience dans des consultations and des négociations avec les communautés de l'internet locale et international
  - Avoir d'expérience des procédures de l'ICANN et de l'IANA avec des références

### Constitution des Manifestations d'intérêt

Les candidats intéressés devront soumettre une Manifestation d'intérêt comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation;
- Un Curriculum Vitae mis à jour et fournissant le nom, le titre, les coordonnées Email et téléphoniques relatives aux références techniques;
- Une photocopie des diplômes, certificats et attestations de formation
- Les preuves des expériences similaires précédentes (attestations ou certificats).

Les termes de références sont disponibles en demandant à l'adresse suivante : rcip.procure@gmail.com

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement** (version juillet 2017, 2018 et 2020). La méthode de sélection est la « Sélection de Consultants Individuels (SCI) ».

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 08h 30 à 14H 00 (heure locale) du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous **au plus tard le 08 février 2022 à 14 h 00 (heure locale)**.

Adressé à : Mme la Coordinatrice du Projet RCIP4 « Manifestation d'intérêt N°2022/05/RCIP4/.KM – Intitulé du poste », Bureau de gestion de projet RCIP-4. Moroni Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, email : rcip.procure@gmail.com

Lancé le 25 janvier 2022